

REPUBLIQUE FRANCAISE

MOSELLE



Commune de RODEMACK

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil de la mairie de Rodemack, sous la présidence de Monsieur Olivier KORMANN, Maire.

Membres Présents :

Olivier KORMANN, Jean-Michel THIRION, Franck CZACHOR, Marie-Ange ANDRIEUX Yveline HERFELD David KUCKLICK Caroline KREMER, Philippe LELONG, Christian TEITGEN, Flor WALT, Amélie AGGOUNI, Francis SCHUMACHER, Fabien MARIEN.

Membres Absents avec excuses :

- Maurice MACCHI, procuration à Jean-Michel THIRION
- Christelle MAZZOLINI, procuration à Olivier KORMANN

Caroline KREMER est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 06/02/2026

Date d'affichage de la convocation : 06/02/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des conseillers municipaux et à l'assemblée pour ce conseil.

Il rappelle qu'il s'agit du dernier conseil municipal du mandat et tient, à cette occasion, à adresser ses remerciements à toute l'équipe municipale pour le travail accompli durant ces années. L'engagement de chacun a été remarquable.

Il remercie tout particulièrement Madame et Messieurs les Adjoints pour leur implication constante, leur disponibilité et les responsabilités assumées tout au long du mandat.

Monsieur le Maire associe à ces remerciements l'ensemble du personnel communal, soulignant leur professionnalisme, leur investissement quotidien au service de la collectivité et leur collaboration avec les élus.

COMMUNICATIONS :

1. Lors de la séance du 10/02/2026, le Conseil communautaire a validé une subvention de 35.000 € au titre du fonds de transition écologique pour le projet d'amélioration énergétique de l'école maternelle. Cette subvention vient compléter les subventions déjà accordées par l'Etat (Fonds verts à hauteur de 40% - soit 248.750 €), le département (Moselle Ambition, à hauteur de 90.000€) ; et la Région Grand Est (Climaxion – en attente de notification)
2. Rappel de la date des élections le 15 mars 2026 et la clôture des dépôts de dossiers de candidature fixée au 26 février 2026.
3. L'assemblée Générale Extraordinaire du Centre JM Pelt qui s'est déroulée le 06/02/2026, acte la dissolution de l'association et le transfert des actifs de l'association à la commune de Rodemack. Le Maire propose de constituer un comité consultatif pour travailler sur les actions à mener pour pérenniser cet héritage d'une écologie humaniste. Les personnes souhaitant intégrer ce comité consultatif sont priées de se faire connaître en Mairie.
4. Jardins du Castel :
Les travaux de voirie démarreront en mars 2026 pour la réalisation de l'allée Madeleine de Gargan. Interviendront les entreprises HTP, Citeos (électricité et éclairage), puis HTP à nouveau pour les voiries provisoires.
Le Maire indique le planning d'entretien des espaces verts avec 6 passages d'avril à octobre.
5. Rappel des dates à venir :
 - 28 février : Carnaval de l'APE
 - 6 mars : Concert Biz'Art à l'église de Rodemack dans le cadre du Printemps musical
 - 7 et 8 mars : Marché aux vins organisé par la CCCE
 - 21 mars : Fête de la St Patrick organisée par l'Association Couleurs de l'Ukraine
 - 29 mars : Spectacle des élèves musiciens du Foyer Socioculturel
 - 29 mars : Course de vélo : « Route de l'est féminine organisé par le Vélo Club Communautaire d'Hettange-Grande
 - 6 avril : Chasse aux œufs de l'APE
 - 24 avril : Spectacles des Z'Allumés au Foyer Socioculturel
 - 25 et 26 avril : Mots en goguettes à La Grange à Georges
 - 3 mai : Marché aux fleurs

6. Stationnement aux abords de l'école maternelle

Nous rappelons que le stationnement le long des lignes jaunes aux abords de l'école maternelle « Le Petit Prince » est strictement interdit par la signalisation en vigueur. Conformément au Code de la route (notamment articles R417-1 et R417-10 et suivants relatifs au stationnement gênant ou dangereux), tout arrêt ou stationnement sur ces zones constitue une infraction.

Il est malheureusement constaté que cette interdiction fait l'objet de manquements répétés aux heures d'entrée et de sortie des élèves.

Nous appelons chacun au sens des responsabilités : la sécurité des enfants, des familles et de l'ensemble des piétons doit primer en toute circonstance. Il est demandé aux accompagnants de stationner à distance réglementaire et de terminer le trajet à pied.

Le respect de ces règles simples participe directement à la protection de tous et à la sérénité des abords de l'établissement

Ouverture du conseil municipal à 20h53

110226-1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JANVIER 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 janvier 2026.

Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité des membres présents

110226-2 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de Rodemack ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT les éléments susvisés ;

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES				I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE				B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 350 901,81	1 036 879,23
	Recettes réalisées (1)	B	1 582 698,95	1 010 000,41
	Restes à réaliser	C	443 347,63	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 873 390,56	1 213 419,65
	Dépenses réalisées (1)	E	1 725 961,61	844 942,08
	Restes à réaliser	F	144 400,00	0,00
Définitions entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-143 262,66	165 058,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-477 511,25	176 540,42
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-620 773,91	341 598,75
Définition entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	298 947,63	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-321 826,28	341 598,75
				19 772,47

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Conformément à l'article L-2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif ou le Compte Financier Unique est débattu, le Conseil Municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de M. THIRION Jean-Michel, 1^{er} Adjoint,

La DGFIP s'excuse de ne pouvoir produire le document suite à un incident technique national de l'application Hélios, depuis jeudi dernier et en cours de résolution. Si toutefois, il devait y avoir des discordances, il faudra revoter le CFU.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de RODEMACK ;
- CONSTATE, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité des membres présents

110226-3 : LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour parer aux besoins de trésorerie de la Commune durant les travaux de construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, une ligne de Trésorerie avait été souscrite auprès du Crédit Agricole de Lorraine. Ce besoin de trésorerie est justifié par la nécessité d'assumer les dépenses de travaux préalablement au versement des subventions accordées par les partenaires associés.

En 2026, la Commune devra en plus faire face à la même situation pour les travaux d'amélioration énergétique de l'école maternelle.

L'échéance de la ligne de trésorerie est fixée au 17 février 2026 et à ce jour, 450.000,00 € ont été débloqués.

Il est proposé de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole de Lorraine, qui prendra la suite de la deuxième, selon les modalités suivantes :

- Montant : 1.000.000,00 €
- Type d'échéance : Trimestrielles
- Taux facturé : Euribor 3 mois jours
- Valeur de l'index (à titre indicatif) : 2.0400 % au 04/02/2026
- Taux indicatif à la date de ce jour : 2,77 % avec un taux plancher de 0,73 %
- Durée : 12 mois
- Montant de la commission d'engagement : 1.000,00 €
- Pas de commission de non utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de souscrire une ligne de trésorerie de 1.000.000,00 € auprès du Crédit Agricole de Lorraine aux conditions ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention.
- D'inscrire au budget 2026 les crédits nécessaires au paiement des intérêts.

Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité des membres présents

110226-4 : AMELIORATION ENERGETIQUE ECOLE MATERNELLE : ATTRIBUTION DES MARCHÉS

M. l'Adjoint au Maire expose que, dans le cadre du projet d'amélioration énergétique de l'école Maternelle « Le Petit Prince », une consultation a été lancée le 17 novembre 2025 selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Le Conseil Municipal en date du 24 septembre 2025 a autorisé le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence MATEC.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, la date limite de remise des offres a été fixée au 15 décembre 2025 à 11h00. Les marchés de travaux de chaque lot sont conclus pour les besoins du marché.

Lors de sa réunion du 02 février 2026 et au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission Marchés en procédure adaptée propose d'attribuer les marchés suivants :

Lot n°	Entreprise	Montant H.T.
1-TERRASSEMENT ET GROS ŒUVRE	CONCEPT BTI	13 010,35 €
2 et 3- STRUCTURE BOIS ET COUVERTURE ZINC	TOITULOR	99 000,00 €
4- MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	MENUISERIE JOFFROY	51 896,50 €
5- PLATRERIE ET CLOISONS MINCES	SAS SEE LAUER	31 274,34 €
6- ELECTRICITE	CONCEPT SMART ELEC	19 970,84 €
7- CHAUFFAGE VENTILATION	LORRAINE ENR	156 103,00 €
8- MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIES DE L'EST	2 957,92 €
9- FACADES ET ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE	DESIGN FACADE	43 976,80 €
10- PEINTURE – SOLS SOUPLES	FAUST	10 655,00 €

TOTAL 428 844.75 € HT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu la délibération qui lance l'opération n° 100424-8 en date du 10 avril 2024 ;

Vu la délibération d'approbation de l'APD et de l'estimatif des travaux n° 041224 en date du 04 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission communale d'appel d'offres ;

Le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer les marchés tels que déterminés par la commission ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à leur exécution
- D'arrêter le plan de financement de l'opération comme suit :

COUT DE L'OPERATION		FINANCEMENT		
TOTAL TRAVAUX	428 844,75 €	SUBVENTIONS	%	367 308,04 €
Maîtrise d'Œuvre et Etudes	73 190,00 €	DEPARTEMENT - FONDS VERT	40 %	200 813,90 €
ETUDE	9 540,00 €	CLIMAXION	12.25 %	61 510,50 €
MAITRISE D'ŒUVRE	63 650,00 €	CCCE	6.97 %	35 000,00 €
TOTAL MOE	73 190,00 €	MOSELLE AMBITION	13,94 %	69 983,64 €
TOTAL GENERAL	502 034,75 €	FONDS PROPRES	26.84 %	134 726,71 €
		TOTAL FINANCEMENT		502 034,75 €

Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité des membres présents

110226-5 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un agent,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

D'adopter le tableau des emplois suivants au 01/03/2026 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	18 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
TOTAL		4	
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	4	35 heures
TOTAL		4	
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
A.T.S.E.M	C	1	26 heures
A.T.S.E.M	C	1	26 heures
A.T.S.E.M	C	1	19 heures
TOTAL		3	
TOTAL GENERAL		11	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er mars 2026.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la commune de Rodemack.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

110226-6 : SUBVENTION BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque souhaiterait disposer de mobilier supplémentaire pour accueillir les enfants dans des conditions optimales.

Le devis du mobilier s'élève à un montant total de 1 143 € HT.

Monsieur le Maire explique qu'une subvention peut être sollicitée à concurrence de 70 % de ce montant HT au près du Département de la Moselle.

Il resterait à charge de la commune 30% du montant, soit 343 € du montant HT.

Le Conseil Municipal de la commune de Rodemack

DÉCIDE :

- de solliciter une subvention d'un montant de 800 € auprès du Département de la Moselle au titre de « Équipement mobilier des bibliothèques » pour la bibliothèque de Rodemack.

S'ENGAGE :

- - à acquérir le mobilier pour un montant de 1 143 € HT ;
- - à porter au budget cette acquisition ainsi que la subvention correspondante ;
- - à reverser à la bibliothèque le montant de la subvention obtenue et à financer le reste à charge sollicité, soit un total de 1 143 HT €.

AUTORISE :

- Le Maire à solliciter le Département de la Moselle pour l'octroi de cette subvention, à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de ce matériel et à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

110226-7 : VOYAGE SCOLAIRE ETATS UNIS 2026

Vu la demande formulée par Elise KINTZINGER et Anna KOENSGEN – élèves au lycée Charlemagne de Thionville, en vue du financement de leur voyage scolaire en 2026.

Le Conseil Municipal de la Commune de Rodemack

DÉCIDE :

D'accorder une subvention pour le voyage aux États-Unis du 23 mars au 02 avril 2026 pour les 2 élèves Rodemackois à hauteur de 30€ / élève, soit un total de 60 €.

La subvention sera directement versée aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition.

**13 voix pour
2 absentions**

Clôture du Conseil Municipal à 22h09

KORMANN Olivier		KUCKLICK David	
THIRION Jean-Michel		LELONG Philippe	
MAZZOLINI Christelle	Absente	MACCHI Maurice	Absent
CZACHOR Franck		MARIEN Fabien	
AGGOUNI Amélie		SCHUMACHER Francis	
ANDRIEUX Marie-Ange		TEITGEN Christian	
KREMER Caroline		WALT Flor	
HERFELD Yveline			